Le15 juin 2023

Compte Rendu du Conseil d'Administration du 2 juin 2023

PRESENT(E)S

- M. Jean-Marie DAMELINCOURT
- M. Francis DEBLOCK
- M. Pierre TISSERAND
- M. Alain DUTHOIT
- M. Claude ROUZE
- Mme Monique WASSELIN
- ACTR Aisne
- ACTR Abbeville
- ACTR Lille Flandre

EXCUSE(E)S

- M. Christophe MADIKA
- M. Josie DEBLOCK
- Mme Ginette VANGREVELINGHE
- ACTR Artois

Participait également à la séance pour le site internet M Henry Foutry.

Le quorum est atteint tant au niveau du nombre de participants que d'associations représentées.

M. Damelincourt, Président, ouvre la séance en accueillant les membres du Conseil d'administration. Il les remercie pour leur présence et particulièrement l'ACTR de Lille, qui en dépit d'engagements antérieurs, s'est organisée pour pouvoir être représentée. Il souligne l'absence, pour l'ACTR d'Abbeville, de la Présidente en titre, Mme Delcuze hospitalisée depuis des évènements tragiques survenus fin 2022. Un point spécifique de l'ordre du jour sera consacré à l'ACTR d'Abbeville.
Il précise que le conseil d'administration ne peut se dérouler dans les locaux de la CARSAT, les salles de réunion n'étant pas disponibles servant de zones tampon pour les salariés dont les bureaux sont concernés par des travaux de rénovation. Il remercie M Madika pour le concours de ses collaborateurs dans la recherche de locaux.
Notre réunion peut ainsi se dérouler dans la salle du conseil d'administration de SOPHIA, service rattaché à la CPAM de Lille Douai. Pour information, Sophia est le service d'accompagnement des maladies chroniques de l'Assurance maladie. Il aide les patients (diabète, asthme), à mieux connaître leur maladie, les traitements, pour favoriser une meilleure observance et limiter les risques de complication.
Il présente les excuses de Mme Schnemann retenue par des obligations personnelles.
M. Damelincourt conclut cette introduction en soulignant qu'en raison des obsèques en début d'après-midi d'un ancien collègue, agent de direction de la CRAM, il souhaite que la réunion puisse s'achever vers 12H30. MM Deblock, Duthoit et lui-même souhaitant y assister.

Il rappelle le rôle de soutien de la fédération aux associations, rôle qui s'est plus particulièrement exprimé en 2023 auprès des associations d'Abbeville et de l'Artois.

M. Damelincourt invite la secrétaire à rappeler l'ordre du jour de la séance :

- Adoption du compte-rendu du Conseil d'administration du 13 mai 2022
- Situation de l'ACTR d'Abbeville
- Présentation des comptes et bilan 2022 par le Trésorier
- Salon Senioreva 2023
- Vie des Associations et point sur le site internet
- Questions diverses.

- **Adoption du compte-rendu du conseil administration du 13 mai 2022**

➔ ***Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du Conseil d'Administration du 13 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.***

- **Situation de l'ACTR d'Abbeville**

En préambule, M Damelincourt rappelle l'absence de Mme Delcuze qui n'exerce plus ses fonctions de Présidente depuis le 18 décembre 2022, cet évènement survient après le décès de Chantal Rindel, ancienne trésorière qui est survenu en août 2022. Outre l'impact physique, l'impact humain est exacerbé par le décès de l'époux de Mme Delcuze lors de cette intoxication, les obsèques ayant eu lieu le 27 décembre. Le bureau de l'Association a du faire face à cette situation exceptionnelle. La fédération a apporté son soutien à l'ACTR dans le cadre :

- ➔ d'une réunion de crise, y étaient présents MM Marechal et Gouvernel, Mmes Marechal et Flicourt, M Damelincourt, Mme Wasselin,
- ➔ de la tenue d'une assemblée générale extraordinaire,
- ➔ de la négociation du remboursement de sommes versées pour un voyage annulé.

Il passe la parole aux représentants de l'ACTR, M Gouvernel, Président, Mmes Marechal et Flicourt respectivement, Président, Trésorière et secrétaire intérimaires

Mme Flicourt explicite la situation :

18 décembre 2022, grave intoxication au monoxyde de carbone de Madame Delcuze, plusieurs séjours en caisson hyperbare, séquelles importantes non stabilisées à ce jour, état de santé fluctuant, conscience relative, actuellement en long séjour. Elle ne pourra en aucun reprendre des activités au niveau de l'Association.

Dès le décès des dispositions ont été prises notamment pour annuler le repas de la nuit de la Saint Sylvestre, pour lequel 210 personnes étaient inscrites, pour décider du maintien des sorties d'une journée déjà programmées, 14 février à Rinxent (repas de la Saint-Valentin) et 19 mars à Amiens (spectacle des Boddin's), de suppression les séjours, l'un qui était en cours de réflexion en Espagne, l'autre en Crête du 30 septembre au 7 octobre 2023 et pour poursuivre la procédure de renouvellement des adhésions.

Dans le cadre de la réunion du 23 janvier, décision de la tenue d'une AG exceptionnelle le 14 mars pour :

- informer les adhérents de la situation, tant au niveau stratégique que financier,
- définir les actions à mener,
- prendre en compte les **nominations à titre provisoire** de :
  - M Gouvernel, Président
  - Mme Marechal, Trésorière
  - Mme Flicourt, Secrétaire ;
- procéder à un appel au volontariat pour le fonctionnement de l'Association
- et pour acter une date d'AG pour septembre ou octobre 2023.

- Dénonciation du bail relatif au local de Friville Escarbotin

  L'AG s'est déroulée le 14 mars en présence de 240 personnes. Aucune personne ne s'est portée volontaire pour exercer des missions, ni le jour-dit ni dans l'intervalle, un rappel étant effectué à chaque sortie.

Si Mmes Marechal et Flicourt mettront un terme à leurs fonctions fin septembre 2023, M Gouvernel exprime le souhait de voir l'activité perdurer et poursuit sa recherche de volontaires, la difficulté étant de trouver une personne faisant fonction de trésorier.

Réactions :

- M Dupont : constat terrible et compassion à la situation. Le fonctionnement associatif repose sur quelques personnes, les adhérents ont le plus souvent un comportement de consommateurs et sont membres à ce titre de plusieurs associations.
  Pour Lille la moyenne d'âge des membres du bureau est de 75 ans. Les mandats actuels ont un terme fin 2024, le renouvellement sera envisagé dès début 2024.
  Il rappelle que tout est devenu plus difficile depuis la COVID, les relations commerciales, les relations avec les offices de tourisme,…
  Il souligne que la fonction de trésorier pour l'ACTR de Lille est très importante au regard du volume des flux financiers. Elle s'apparente à celle d'une petite entreprise.
  Pour pourvoir un poste, l'association démarche sur un profil adéquation compétences/missions

- M Deblock :
  L'AROC a créé un dossier « scénario catastrophe » : volet actions immédiates, volet maintien et pérennisation de l'activité à mettre en œuvre.
  Nécessité de prévoir et d'anticiper le renouvellement des membres du bureau qui s'épuisent.
  Nécessité d'un plan de communication, article de presse ? dissolution ? quelle offre existante ?
  Opération choc : pour exemple, situation de l'association Tarn et Garonne, absence de Président, secrétaire, trésorier, suppléance une fois par mois par un membre de la fédération, pas d'évolution, convocation d'une AG extraordinaire pour dissolution, pas de dissolution et reconstitution d'un bureau.

- M Foutry : possibilité de consulter des plateformes pour recruter des bénévoles
- https://www.jeveuxaider.gouv.fr/
- https://www.francebenevolat.org/

- Perspective : conférence de presse début septembre pour informer, recueillir des adhésions et des bénévoles actifs. Solliciter radio locale, mairie,…

- Si la décision d'une dissolution devait être prise, M Damelincourt a remis un dossier « feuille de route »

Présentation des comptes et bilan 2022 par le Trésorier

Le Président donne la parole à Claude Rouze, trésorier de la fédération qui présente le détail des comptes 2022 de la fédération, le bilan et le compte d'exploitation.

Les comptes 2022 se clôturent sur un déficit de 3 571,47 euros, deux natures de dépenses contribuent principalement au niveau de charges élevé, la tenue des instances (un CA et une AG) et le salon SENIOREVA ; coût cumulé d'environ 5 000 euros voire 5 600 euros en prenant en compte les frais de déplacements.

Pour M Deblock, le coût du salon Senioreva ne devrait pas peser sur les charges de fonctionnement de la Fédération et par la même augmenter de façon conséquente le déficit.

S'agissant d'une décision du conseil, ce coût doit être financé directement par reprise sur les réserves de la Fédération.

Les comptes 2023 seront présentés en ce sens.

L'analyse du bilan fait apparaitre une diminution nette des réserves, 19 313 euros fin 2020 ; 14 740 euros fin 2021 ; 11 168 euros fin 2022.

Sans inflexion des dépenses, les réserves seront épuisées en 2025.

- Rapport du censeur

Les comptes ont été soumis au contrôle du censeur, celui-ci a procédé au contrôle des comptes annuels et a conclu à la proposition « d'approuver les comptes de l'exercice 2022 ».

Après avoir acté l'absence de remarques et de questions complémentaires, le Président remercie le trésorier pour son investissement et soumet aux votes l'approbation des comptes 2021.

➔ ***En l'absence d'avis défavorable et d'abstention, les comptes 2022 sont approuvés à l'unanimité et quitus est donné au trésorier.***

Salon Senioreva 2023

L'examen de la participation au salon Senioreva s'inscrit dans la continuité du point précédent.

Le Président indique que le salon se déroulera du 12 au 14 octobre, et que suite à des contacts préalables et une négociation le coût qui serait facturé pour la tenue d'un stand dans des conditions similaires à celles retenues pour 2022 s'élève à 2 538 € (2 706 € en 2022).

L'ACTR de Lille précise que les participants sont généralement intéressés par les différents stands proposant des voyages. En 2022, environ 200 personnes se sont informées au niveau du stand et environ 15 adhésions ont été matérialisées. Ces impacts positifs sont faibles au regard du coût de participation au salon.
L'information apportée concerne les différentes ACTR selon les flux de visiteurs.

A noter une évolution défavorable du nombre de visiteurs pour le salon, de 14 000 antérieurement à un peu moins de 9 800 en 2022. Si l'impact de la COVID peut être encore réel, le retrait de la Carsat et des caisses complémentaires explique grandement la perte d'intérêt.

Le salon est une porte d'entrée pour les inscriptions aux séjours de Vivreva.

Néanmoins, le salon reste est un vecteur de communication autour de la Fédération et des associations, et permet des échanges fructueux avec des adhérents actuels et potentiels.
Les possibilités de participation autres sont difficiles notamment sur la Métropole lilloise, impossibilité de disposer d'un stand sur les salons des villes avoisinantes, siège extérieur ; impossibilité sur Lille de mettre des flyers de l'Association, car absence de logo de la ville de Lille ou de la Métropole urbaine de Lille.

Le Président recueille l'avis des membres du conseil d'administration quant à la tenue d'un stand conjoint fédération – ACTR de Lille au salon Senioreva 2023.
- ACTR de Lille, Favorable
- ACTR de l'Aisne, défavorable au regard des seuls impacts financiers
- M Deblock, défavorable
- M Duthoit, favorable pour une dernière année, pour permettre la mise en place d'une politique de communication efficiente
- M Tisserand, avis similaire à celui de M Duthoit
- Trésorier, secrétaire, Président, avis identique

A noter que d'autres sources d'économies peuvent être trouvées au niveau de la tenue des instances, suppression des CA ? tenue des CA et AG le même jour ? suppression de la prise en charge totale des repas par la fédération ?
Pour information, au niveau de l'AROC, pour les repas, participation forfaitaire de la fédération à hauteur de 30 €, solde pris en charge par les associations ; une position de même nature est adoptée au niveau de certaines associations de la région Hauts de France, prise en charge partielle forfaitaire par l'association, le solde l'étant par les adhérents.

➔ ***Accord quant à une dernière participation au salon Senioreva et quant à la mise en place d'une politique de communication***
Pour Lille, M Jacques Dupont sera le référent.
La tenue de l'AG lors de la période du salon doit permettre la participation de toutes les associations au salon.

Vie des Associations et point sur le site internet

Un point complet ayant été effectué concernant l'ACTR d'Abbeville, le Président passe la parole aux autres associations.

ACTR Aisne (Nicole Lefebvre, Présidente)

La situation est bonne, le nombre d'adhérents s'est stabilisé autour de 200, évolution antérieure : 279 en 2019, 230 en 2020-2021, 187 en 2022.
La situation financière est excédentaire.
L'Assemblée générale se tiendra le 22 juin au Palais Fervaques à Saint-Quentin.
M Damelincourt indique que du fait de son indisponibilité, la Fédération sera représentée par la secrétaire.

ACTR de Lille (M Dupont, Président)

Après le constat d'une année 2022 moyenne, M Dupont évoque différents éléments relatifs à l'activité de l'association :
- Effectif à fin mai : 317 adhérents dont 47 nouveaux, soit 94 % du total de 2022. La pandémie a fait perdre 20 % des effectifs
- Les cinq premiers mois de 2023 marquent une progression de 15 % des adhérents inscrits lors des sorties d'une journée ; leur nombre varie entre 3 et 4 selon les mois
- Par rapport aux voyages prévus, croisière sur le Rhône 40 inscrits, villes du nord de l'Allemagne, 31, Mexique 35, annulation du voyage prévu dans le Jura, nombre d'inscrits insuffisant.
- Perspectives 2024 :
    - France : Aube – Haute Marne (8 j en juillet), Ardennes (4 j en août), Allier (7 j en septembre)
    - Forêt noire (6 j en mai), croisière sur le Douro (8 j en juin)
    - Inde 17 j en mars avril, Dubaï – Abou Dhabi 6 j en novembre
    - Mexique
- Permanence mensuelle pour accueil adhérents et autres, premier vendredi du mois.

ACTR Artois

L'ACTR n'étant pas représentée, M Damelincourt donne quelques éléments :
- Evolution du nombre d'adhérents : 150 en 2020, 75 en 2021, 54 en 2022, uniquement quelques

Activités :
- Récurrentes : galette, crêpes
- Sortie d'une journée : repas Lens, 12/01 ; repas spectacle Dunkerque (15/02) et Berck (22/03), participation fluctuante
- Assemblée générale, 22 avril
- Perspectives second semestre 18 Juin parc « MOSAÏC », 12 juillet, Fort Mahon ; août Saint Valéry sur Somme ; décembre : repas de fin d'année
- Activité Qi Gong : démission de l'actuelle intervenante, discussion en cours pour une convention entre l'ACTR et une association « Mon atout Qi Gong », une séance hebdomadaire le jeudi après-midi. La Fédération apporte son soutien à cette formalisation.

Site internet
M Foutry indique qu'il a réalisé un audit du site qui témoigne que tout va bien, alimentation pour chaque association.
Néanmoins, certaines fiches d'inscription ne sont pas actualisées, si les montants des cotisations lui sont communiqués, il mettra le site à jour.
Il rappelle la nécessité d'établir une double indexation pour les activités, rattachement à l'ACTR et rattachement au type d'activités, voyage en France par exemple.

L'analyse de fréquentation du site montre l'importance des consultations via les rubriques thématiques, activité, voyages,… ; les chiffres de consultation n'intègrent pas les connexions faites avec un code d'accès (mise à jour du site).

Est évoquée pour Abbeville et l'Aisne la sous-utilisation du site par les adhérents : absence d'ordinateur, absence d'internet,…
M Foutry précise l'existence d'associations qui délivrent des ordinateurs gratuitement et assurent une formation initiale.

La date de la prochaine Assemblée générale devrait être le 12 ou le 13 octobre, pour permettre la concomitance AG – SENIOREVA.

L''ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H30.

LE PRESIDENT	LA SECRETAIRE	LE TRESORIER
Jean Marie DAMELINCOURT	**Monique WASSELIN**	**Claude ROUZE**